



A10-0018/2024

22.11.2024

RAPPORT

sur la nomination proposée d'Iliana Ivanova comme membre de la Cour des
comptes
(C10-0123/2024 – 2024/0804(NLE))

Commission du contrôle budgétaire

Rapporteur: Csaba Molnár

SOMMAIRE

	Page
PROPOSITION DE DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN	3
ANNEXE 1: CURRICULUM VITÆ D'ILIANA IVANOVA	4
ANNEXE 2: RÉPONSES D'ILIANA IVANOVA AU QUESTIONNAIRE	6
ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LE RAPPORTEUR A REÇU DES CONTRIBUTIONS	17
INFORMATIONS SUR L'ADOPTION PAR LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND	18

PROPOSITION DE DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN

**sur la nomination proposée d'Iliana Ivanova comme membre de la Cour des comptes
(C10-0123/2024 – 2024/0804(NLE))**

(Consultation)

Le Parlement européen,

- vu l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C10-0123/2024),
 - vu l'article 133 de son règlement intérieur,
 - vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A10-0018/2024),
- A. considérant que, par lettre du 9 octobre 2024, le Conseil a consulté le Parlement européen sur la nomination d'Iliana Ivanova à la fonction de membre de la Cour des comptes;
- B. considérant que sa commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications d'Iliana Ivanova, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; que, dans le cadre de cette évaluation, la commission a reçu d'Iliana Ivanova un curriculum vitæ ainsi que les réponses au questionnaire écrit qui lui avait été adressé;
- C. considérant que cette commission a procédé ensuite, le 21 novembre 2024, à une audition d'Iliana Ivanova, au cours de laquelle celle-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission;
1. rend un avis favorable sur la proposition du Conseil de nommer Iliana Ivanova membre de la Cour des comptes;
 2. charge sa Présidente de transmettre la présente décision au Conseil et, pour information, à la Cour des comptes ainsi qu'aux autres institutions de l'Union européenne et aux institutions de contrôle des États membres.

ANNEXE 1: CURRICULUM VITÆ D'ILIANA IVANOVA

Iliana Ivanova

Née le 14 septembre 1975 à Stara Zagora (Bulgarie)

Expérience professionnelle:

2023 jusqu'à présent – Commissaire européenne chargée de l'innovation, de la recherche, de la culture, de l'éducation et de la jeunesse

2013-2023 Membre de la Cour des comptes européenne (CCE)

- Doyenne de la Chambre d'audit II (trois mandats, 2016-2022) de la CCE. Responsable de la coordination générale des tâches d'audit dans le domaine de la politique régionale, sociale et de cohésion
- Présidente du comité de la CCE chargé du contrôle qualité de l'audit
- Présidente du comité des normes professionnelles au sein de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)
- Membre de la Chambre d'audit II de la CCE (Investissement pour la cohésion, la croissance et l'inclusion). Rapporteuse de 27 missions, notamment sur des thèmes tels que le développement régional et la cohésion, l'initiative pour l'emploi des jeunes, la garantie pour la jeunesse, la stratégie numérique de l'UE, les compétences numériques, l'éducation, ainsi que les instruments de réponse de l'Union à la crise de la COVID – SURE, REACT-EU

2009-2012 Députée au Parlement européen

- Vice-présidente de la commission du contrôle budgétaire (CONT)
- Vice-présidente de la commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale (CRIS)
- Vice-présidente de la délégation UE-Chine
- Membre de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO)
- Membre suppléante de la commission des affaires économiques et monétaires (ECON)

2007-2009 Conseillère municipale de la ville de Plzeň

2004-2006 Analyste des investissements et des affaires dans diverses institutions financières et bancaires aux États-Unis

1999-2002 Coordinatrice pour les institutions financières internationales, ministère de l'agriculture et de l'alimentation de Bulgarie

Formation:

1998 Licence en relations économiques internationales, Faculté des sciences économiques, Varna, Bulgarie

- 1999 Master en relations économiques internationales, Faculté des sciences économiques,
Varna, Bulgarie
- 2004 MBA en gestion internationale, Thunderbird School of Global Management
(université d'État d'Arizona), Arizona, États-Unis

Langues étrangères: anglais, français, allemand

ANNEXE 2: RÉPONSES D'ILIANA IVANOVA AU QUESTIONNAIRE

Questionnaire à l'intention des candidats aux fonctions de membre de la Cour des comptes

Expérience professionnelle

1. Veuillez détailler votre expérience professionnelle dans la finance publique (planification, exécution, gestion, contrôle ou audit budgétaire).

J'ai plus de 22 ans d'expérience professionnelle et politique à différents postes, dans le secteur public et dans le secteur privé, dans le domaine de la gestion financière, l'audit et l'information. Je suis au service de l'Union européenne depuis 2009, en particulier dans le domaine de la gestion budgétaire du point de vue législatif, exécutif et du contrôle budgétaire. Dès le début de ma carrière, j'ai assumé des tâches de gestion financière, d'audit et d'information.

J'ai d'abord passé trois ans, au niveau national, comme experte principale pour les institutions financières internationales au ministère bulgare de l'agriculture et de l'alimentation. À partir de 1999, j'ai été coordinatrice pour les institutions financières internationales; mes attributions comprenaient la gestion des relations entre mon ministère et la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la BERD.

Après avoir obtenu un deuxième master (avec mention Honors) en gestion et finance internationales à la Thunderbird School of Global Management (université d'État d'Arizona), Phoenix, AZ, États-Unis, j'ai poursuivi ma carrière professionnelle dans le secteur privé en tant qu'analyste des investissements et des affaires dans divers établissements financiers et bancaires aux États-Unis.

Mon engagement marqué dans le domaine du contrôle budgétaire s'est poursuivi lors de mon mandat au Parlement européen en 2009, au cours duquel j'ai été membre titulaire et vice-présidente de la commission du contrôle budgétaire (CONT). J'ai été rapporteure pour de nombreux dossiers de la CONT: en 2010, sur le rapport annuel de la Banque européenne d'investissement (BEI), sur le règlement relatif au programme Hercule III pour promouvoir les activités dans le domaine de la protection des intérêts financiers de l'Union européenne, sur le règlement relatif au financement, à la gestion et au contrôle de la politique agricole commune, sur l'avis sur les instruments financiers innovants dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel, sur l'étude sur la responsabilité du budget de l'Union européenne en ce qui concerne le Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF) et le modèle social européen (MSE) et la participation du Parlement européen au contrôle budgétaire, sur le document de travail relatif au rapport spécial 11/2009 de la Cour des comptes concernant la durabilité des projets LIFE Nature et gestion de ceux-ci par la Commission, sur l'étude sur le financement de préadhésion de la Bulgarie et de la Roumanie: quelles leçons pour les élargissements à venir? En outre, j'ai participé à la procédure annuelle de décharge en tant que rapporteure fictive. (Commission 2009, Parlement européen 2010, rapports de la CCE pour la décharge 2010 de la Commission).

En 2013, j'ai été nommée membre de la Cour des comptes européenne (CCE). À mon arrivée, je suis entrée à la Chambre II, où j'ai été en fonction de 2013 à 2022. Au cours de cette période, j'ai été rapporteure de 13 rapports spéciaux, 4 documents d'analyse et 3 avis. Outre ces publications, j'ai également été membre rapporteure pour le chapitre sur l'emploi et les affaires sociales du rapport annuel de la Cour des comptes pendant trois ans (2012-2014), le chapitre sur la cohésion et l'inclusion sociale pendant deux ans (2015-2016), ainsi que pour le suivi de deux rapports spéciaux de la Chambre II dans le cadre de l'exercice de suivi du rapport annuel 2012. Au total, j'ai mené à bien 27 missions qui m'ont été assignées par la Cour des comptes européenne. De 2016 à 2022, j'ai été élue, pour trois mandats consécutifs, doyenne de la Chambre d'audit II, responsable de la coordination générale des tâches d'audit dans le domaine de la politique régionale, sociale et de cohésion

À partir de 2022, je suis devenue présidente du comité de la CCE chargé du contrôle qualité de l'audit et présidente du comité des normes professionnelles de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI).

En 2023, j'ai été nommée commissaire européenne chargée de l'innovation, de la recherche, de la culture, de l'éducation et de la jeunesse, sur la proposition du gouvernement bulgare. Au cours de l'année écoulée, je me suis constamment efforcée de faire en sorte que les politiques relevant de mon portefeuille offrent de bons résultats pour une utilisation optimale des ressources, grâce à mon expérience étendue dans une perspective de contrôle budgétaire.

2. Quelles sont les principales réalisations de votre carrière?

Ma première réalisation professionnelle, la plus importante, a été d'instaurer des pratiques prudentes et crédibles dans la procédure de suivi et de compte rendu concernant les grands emprunts de restructuration dans le secteur public en Bulgarie. Dans le cadre de mes attributions au ministère bulgare de l'agriculture, j'ai participé à la préparation, à la négociation et à la finalisation de l'un des projets les plus importants pour soutenir la balance des paiements nationale – le prêt d'ajustement pour l'agriculture ASAL II, d'un montant de 50 millions de dollars US. Le projet visait à soutenir des réformes majeures dans le secteur agricole bulgare. À une époque où les ministères bulgares continuaient à mettre en place des capacités administratives solides, l'importance de ces projets allait bien au-delà de la gestion financière d'un prêt d'ajustement. L'objectif de ces instruments était de mettre en œuvre les réformes fondamentales nécessaires pour permettre à la Bulgarie d'adhérer à l'UE et d'être prête à gérer les fonds européens. Le projet fut une pleine réussite et contribua à améliorer la compétitivité de l'agriculture bulgare.

Députée au Parlement européen, je rappellerai l'adoption de mon rapport sur les activités de la BEI en 2010. Ce rapport insistait sur le rôle crucial de la BEI, banque «européenne» appelée à être un instrument de premier plan pour aider l'Europe à sortir de la crise financière, économique et sociale. Mes recommandations portaient sur plusieurs aspects essentiels des activités de la BEI: améliorer la transparence et l'efficacité du financement des PME par la mise en place d'indicateurs de performance clairs, renforcer les mécanismes de contrôle de l'efficacité des prêts à l'extérieur, sans oublier le rôle important et spécifique d'instruments financiers qu'il

convient de mieux mesurer par des critères de référence et de mieux expliquer au contribuable européen.

En tant que membre de la Cour des comptes européenne, j'ai été rapporteure pour de nombreuses publications de la Cour, mais je citerais en particulier la série de rapports que nous avons publiés sous ma direction sur le chômage des jeunes et la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse; ces travaux ont eu une incidence significative sur les décideurs politiques dans ce domaine et ont produit des résultats tangibles qui ont amélioré la conception et les modalités d'établissement de rapports pour les actions proposées. Je mentionnerais également deux rapports spéciaux sur SURE et CRII/CRII +/REACT EU, analysant la réaction initiale de l'UE à la suite de l'apparition de la pandémie de COVID-19 en mars 2020.

À la suite de ma nomination en tant que présidente du comité de la CCE chargé du contrôle qualité de l'audit, j'ai assumé la responsabilité de la méthodologie d'audit globale de la Cour et de l'examen du contrôle de la qualité de tous les documents liés à la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). C'est particulièrement important, étant donné que la sélection des thèmes d'audit pertinents est une condition préalable à l'élaboration d'un bon rapport spécial, mais il est tout aussi important de communiquer des messages non équivoques et des recommandations claires, dans le respect intégral des normes internationales d'audit.

Je suis fière et reconnaissante d'avoir été élue trois fois doyenne de la Chambre II où, grâce au travail considérable de nombreux collègues et de notre personnel, un certain nombre d'excellents rapports spéciaux, avis et examens ont été élaborés, ainsi que des contributions importantes aux chapitres concernés du rapport annuel.

Plus récemment, en 2023, j'ai été nommée commissaire européenne chargée de l'innovation, de la recherche, de la culture, de l'éducation et de la jeunesse, sur la proposition du gouvernement bulgare. J'ai assumé ce rôle pour la dernière année du mandat de la Commission et j'ai eu pour objectif premier d'être la gardienne des investissements efficaces dans tous les domaines liés à mon portefeuille. Pendant cette courte période, j'ai pris plusieurs mesures liées à la simplification, et à la rationalisation des processus et j'ai supervisé les importantes évaluations des programmes, qui contribueront à mieux préparer les programmes à venir.

3. Quelle est votre expérience professionnelle au sein d'organisations internationales multiculturelles et plurilingues ou d'institutions établies en dehors de votre pays d'origine?

Tout au long de ma carrière professionnelle, j'ai été très exposée à des environnements internationaux et multiculturels.

Par exemple, en tant que coordinatrice du ministère de l'agriculture et de l'alimentation bulgare pour les institutions financières internationales, de 1999 à 2002, j'ai été l'experte principale pour les relations avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la BERD, ainsi que pour les relations bilatérales avec plusieurs États membres de l'UE.

En tant que députée européenne de 2009 à 2013, j'ai également été vice-présidente de la délégation UE-Chine. Cette expérience a encore élargi mon orientation multiculturelle.

En tant que membre de la Cour des comptes européenne pour la période 2013-2023, j'ai dirigé de nombreuses équipes multinationales et multiculturelles. En particulier dans le cadre de ma dernière mission de présidente du comité des normes professionnelles, j'ai eu le plaisir et l'honneur de représenter la Cour lors du 24e congrès de l'INTOSAI, au cours duquel les institutions supérieures de contrôle (ISC) du monde entier se rencontrent et discutent de la manière de relever les défis communs auxquels nous sommes confrontés pour améliorer le contrôle des finances publiques. Nous avons noué un dialogue avec les présidents des ISC du monde entier pour adopter le plan de développement stratégique pour le cadre des contributions professionnelles de l'INTOSAI.

En tant que commissaire européenne en 2023-2024, j'ai eu l'honneur de représenter la Commission dans de nombreux dialogues de haut niveau avec des partenaires du monde entier, y compris les réunions ministérielles du G7. J'ai mené un nombre important de discussions et de négociations fructueuses concernant l'association pour le programme Horizon Europe avec de nombreux partenaires internationaux tels que le Royaume-Uni, le Canada, la Suisse, le Japon, la Corée du Sud et d'autres.

4. Avez-vous reçu quitus pour les tâches que vous avez accomplies précédemment dans le domaine de la gestion, pour autant que cette procédure soit d'application?

Oui, la décharge m'a été accordée par le Parlement européen en tant que commissaire européenne dans le cadre de la procédure de décharge 2022.

5. Quel poste avez-vous précédemment occupé à la suite d'une nomination politique?

J'ai été nommé commissaire européenne sur la proposition du gouvernement bulgare en 2023, conformément au traité sur l'Union européenne (traité UE).

Auparavant, j'ai également été proposée par le gouvernement bulgare comme membre de la Cour des comptes conformément au traité FUE.

J'ai été élue députée européenne en 2009.

Depuis 2013, je ne suis membre d'aucun parti politique et je n'exerce aucune fonction au sein d'un parti politique. J'ai appliqué les normes les plus élevées en matière de professionnalisme, d'indépendance et d'intégrité dans l'exercice de toutes mes fonctions.

6. Quelles sont les trois décisions les plus importantes auxquelles vous avez participé au cours de votre carrière?

- En tant que commissaire européenne chargée de l'innovation, de la recherche, de la culture, de l'éducation et de la jeunesse, je suis fière d'avoir élargi le programme Horizon Europe à de nouveaux partenaires internationaux. Être associé à l'un des programmes de financement public les plus prestigieux pour la recherche et l'innovation dans le monde constitue une démarche gagnant-gagnant pour l'excellence dans le domaine de la recherche, où les efforts conjoints permettent de mieux relever les défis communs qui se posent à nos sociétés. Cette décision d'ouvrir la porte à de nouveaux partenaires a suscité un intérêt supplémentaire de la part d'autres pays partageant les mêmes valeurs et nous comptons aujourd'hui 19 partenaires et participants à Horizon Europe, tels que des chercheurs, des universités ou des consortiums de près de 180 pays.

- En tant que membre de la Cour des comptes et membre de son comité administratif, j'ai pris part à de nombreuses décisions importantes sur l'élaboration de rapports spéciaux, la gestion et le fonctionnement de la Chambre II et j'ai participé activement aux activités de la Cour. Certaines des décisions les plus importantes auxquelles j'ai participé portaient sur la législation relative à la réaction à la COVID-19 et sur l'urgence qu'elle représentait pour toutes les institutions. J'ai dirigé quelques tâches d'audit qui ont été effectuées dans des délais extrêmement serrés, mais j'ai fourni une analyse utile de la législation adoptée et j'ai émis des alertes précoces sur d'éventuels signaux d'alerte pour l'avenir. Il s'agissait de l'avis 3/2020 CCE sur des mesures spécifiques visant à offrir une flexibilité exceptionnelle pour l'utilisation des Fonds ESI en réaction à la pandémie de COVID-19, et de l'avis 4/2020 CCE sur la CRII +/REACT-EU.
- Une autre décision phare importante au cours de mon mandat à la Cour des comptes a été la direction d'une série de rapports sur le chômage des jeunes. Ce sujet me tient à cœur, car notre jeunesse est l'avenir de l'Europe. Nous avons établi un plan global pour une série de rapports d'audit relatifs aux différents instruments de l'UE visant à soutenir l'emploi des jeunes dans l'UE. Grâce à nos recommandations, des mesures ont été prises pour améliorer la définition de l'offre de «bonne qualité» pour les jeunes qui ne travaillaient pas et ne suivaient ni études ni formation. Afin de maximiser les effets de nos conclusions et recommandations d'audit, j'ai lancé plusieurs manifestations de haut niveau sur le sujet afin de sensibiliser et de discuter avec les principales parties prenantes au niveau de l'UE et au niveau national de la manière de faire de ces instruments une réussite (conférence de la CCE au Parlement européen intitulée «L'emploi des jeunes – Favoriser les défis et trouver des solutions», table ronde conjointe CCE-office national bulgare d'audit sur l'emploi des jeunes). Je me suis également jointe aux membres de la commission CONT lors de leur mission d'information en Italie sur le thème des programmes pour l'emploi des jeunes.

Indépendance

7. Le traité dispose que les membres de la Cour des comptes exercent leurs fonctions «en toute indépendance». Comment respecteriez-vous cette obligation dans l'exercice de vos futures fonctions?

L'indépendance à l'égard de toute influence susceptible de compromettre le jugement professionnel de la Cour fait partie des valeurs fondamentales de la Cour des comptes européenne. Si ma nomination en tant que membre de la Cour des comptes est approuvée, je servirai l'Union européenne de façon objective et impartiale.

Tout au long des 10 années pendant lesquelles j'ai été membre de la CCE, et dans toutes mes autres fonctions, je crois avoir prouvé non seulement en paroles, mais aussi par mes actes que j'ai toujours été guidée dans mon travail par l'intérêt des contribuables européens. J'ai aussi toujours accompli mon travail avec intégrité, sur la base de mon jugement professionnel et indépendamment de toute influence extérieure, conformément aux normes professionnelles d'audit et aux principes énoncés dans les déclarations de Lima et de Mexico.

En ce qui concerne ma dernière fonction de commissaire européenne, je veillerai, si ma nomination est approuvée par le Parlement, à n'effectuer aucune activité d'audit ni dans le cadre d'aucune chambre de la CCE en rapport avec le portefeuille dont j'étais responsable.

8. Vous ou vos proches (parents, frères et sœurs, partenaire, enfants), participez-vous à des activités commerciales, avez-vous des intérêts au sein d'une société de participation financière ou êtes-vous tenu par des engagements susceptibles d'aller à l'encontre de vos futures responsabilités?

Non.

9. Êtes-vous disposée à communiquer tous vos intérêts financiers et autres engagements au président de la Cour des comptes, et à les rendre publics?

Oui. Mes intérêts financiers et mes engagements sont publics depuis 2009 et je les communiquerai également à l'avenir, comme l'exige l'article 14 du code de conduite des membres et des anciens membres de la Cour.

10. Êtes-vous actuellement partie à une action en justice en cours? Précisez, le cas échéant.

Non.

11. Occupez-vous une fonction ou exercez-vous un mandat politique? Si oui, à quel niveau? Avez-vous occupé une fonction politique au cours des 18 derniers mois? Précisez, le cas échéant.

En septembre 2023, j'ai été nommée commissaire européenne chargée de l'innovation, de la recherche, de la culture, de l'éducation et de la jeunesse. Ce rôle prendra fin avant la fin de l'année 2024. Je ne suis membre d'aucun parti politique et je n'exerce aucune fonction dans un parti politique.

12. En cas de nomination en tant que membre de la Cour des comptes, êtes-vous disposée à renoncer à tout mandat électif ainsi qu'à tout poste à responsabilité au sein d'un parti politique?

Depuis 2013, je ne suis membre d'aucun parti politique. Mon rôle de commissaire européenne prendra fin avant la fin de l'année 2024.

13. Comment géreriez-vous une grave affaire d'infraction, voire de fraude ou de corruption dans laquelle des citoyens de votre État membre d'origine seraient impliqués?

L'article 285 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dispose que les membres de la Cour des comptes exercent leurs fonctions en pleine indépendance. Je considère que l'impartialité dans les processus de décision est indispensable à l'exercice des fonctions des membres de la CCE. Je suivrai les règles que prévoient, dans ces cas-là, les procédures de la Cour, quel que soit le pays où une irrégularité, une fraude ou un cas de corruption ont été relevés.

Je réagirai conformément à l'article 2 de la décision 99-2004 de la Cour des comptes en communiquant sans délai les informations au membre responsable, ainsi qu'à l'OLAF ou au Parquet européen, en fonction de la nature de l'affaire et des compétences de l'OLAF et du Parquet européen.

Je considère que la Cour est gardienne et défenseur des intérêts de tous les contribuables de l'Union. Les obligations du traité énoncées à l'article 287 du traité FUE indiquent clairement que tous les comptes de toutes les recettes et dépenses doivent être examinés quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes, et que la Cour s'assure de la bonne gestion financière.

Dans tous mes travaux antérieurs, j'ai respecté et appliqué ces principes et, si je suis confirmée, j'ai l'intention de continuer à le faire. Je traiterai chaque État membre de la même manière lorsqu'il est soupçonné de fraude ou d'une autre activité illégale, et toute autre approche serait inacceptable pour moi.

Exercice des fonctions

14. Quelles devraient être, selon vous, les principales caractéristiques d'une bonne gestion financière au sein d'un service public? Comment la CCE pourrait-elle contribuer à la faire appliquer?

Les nombreuses crises auxquelles l'Union européenne a été confrontée au cours des 15 dernières années ont démontré que la bonne gestion financière au niveau national et au niveau de l'UE est de la plus haute importance pour le bon fonctionnement des services publics. En période d'affaiblissement de la confiance du public dans les institutions, il est encore plus important de garantir la transparence et la responsabilité vis-à-vis du contribuable européen.

Le règlement financier fixe trois principes pour une bonne gestion financière, à savoir les 3 E – économie, efficacité et efficience. L'article 33 du règlement dispose que le principe d'«économie» signifie que les moyens mis en œuvre sont rendus disponibles «en temps utile, dans les quantités et qualités appropriées et au meilleur prix». Le principe d'«efficacité» vise le meilleur rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Enfin, l'«efficience» garantit la réalisation des objectifs et résultats fixés.

Pour appliquer ces principes, je pense qu'il est important de réfléchir à une planification et une budgétisation adéquates, à la transparence dans les communications, à la mise en place de procédures solides d'audit et de reddition de comptes, avec une bonne gestion des recettes et des coûts, et à l'identification des risques potentiels susceptibles d'entraver les réalisations et les résultats.

La Cour a utilisé de nombreuses ressources et idées pour améliorer la qualité, la pertinence et l'actualité de ses rapports spéciaux au cours des dernières années. Bien entendu, les processus peuvent toujours être affinés pour apporter une plus grande valeur ajoutée. Je pense que la Cour des comptes peut et doit contribuer à promouvoir une culture de bonne gestion financière en poursuivant ses efforts pour produire des rapports spéciaux qui traitent de domaines critiques de dépenses de l'UE, en ciblant soigneusement le champ d'application, en maintenant le délai de publication de 13 mois et en formulant des recommandations claires et pertinentes, qui puissent être facilement mesurables et suivies.

15. En vertu du traité, la Cour des comptes est tenue d'assister le Parlement dans l'exercice de sa fonction de contrôle de l'exécution du budget. Comment amélioreriez-vous la coopération entre la Cour et le Parlement européen (sa commission du contrôle

budgétaire, en particulier) en vue de renforcer à la fois le contrôle public des dépenses et son efficacité économique?

La relation entre la Cour des comptes européenne et le Parlement européen est clairement définie à l'article 287 du traité FUE. La Cour des comptes joue un rôle important en fournissant au Parlement européen des informations pertinentes et systématiques sur l'exécution du budget de l'UE. Je considère cette exigence non seulement comme une obligation prévue par les traités, mais aussi comme un besoin important et un processus naturel pour les rôles cruciaux que jouent les deux institutions dans la protection des intérêts financiers de l'Union.

Le dialogue constant entre la Cour des comptes et le Parlement européen, en particulier sa commission du contrôle budgétaire, apporte une valeur ajoutée élevée. La Cour et le Parlement ont chacun leur rôle dans l'exercice du contrôle nécessaire du budget de l'Union. La Cour apporte son expertise et ses informations au Parlement, qui prend les décisions politiques sur la base de l'analyse et des recommandations de la Cour.

Ce que j'estime particulièrement important, avec le début d'une nouvelle législature, c'est que la Cour des comptes crée un lien étroit et collabore avec les membres de la commission CONT dans tous les domaines de travail de la Cour. Si ma nomination en tant que membre de la Cour des comptes est approuvée par la commission CONT, je ne ménagerai aucun effort pour travailler à la poursuite et au renforcement de l'excellente relation avec la commission CONT.

Le processus de communication est très important et, bien que la Cour des comptes soit une institution indépendante, je pense qu'une bonne coordination avec la commission CONT et le Parlement européen contribuera à mieux cibler les domaines prioritaires pour les audits et fournira donc en temps utile aux membres de la commission CONT des informations pertinentes dans des domaines d'intérêt spécifiques.

Si je suis confirmée, je serai à l'écoute de vos commentaires, préoccupations et suggestions. Je pense que le maintien d'un bon contact avec le président, les vice-présidents, les coordinateurs et les membres individuels, ainsi qu'avec leurs équipes, est essentiel pour renforcer la coopération entre les deux parties.

16. Quelle valeur ajoutée apporte selon vous la réalisation d'audits de la performance et de quelle façon devrait-on tenir compte des conclusions de ces derniers pour ce qui est des procédures de gestion?

Selon les lignes directrices concernant l'application des normes de contrôle de l'Intosai en matière d'audit de la performance, le principal objectif de l'audit de la performance est de promouvoir de manière constructive une gouvernance économique, efficiente et efficace. Cela contribue également à la responsabilité et à la transparence.

La valeur ajoutée de ces rapports prend de plus en plus d'importance en raison du besoin croissant de prise de décision éclairée et de la complexité du paysage financier. Comme je l'ai déjà expliqué dans mes réponses précédentes, en utilisant les 3 E, les auditeurs évaluent de manière objective:

- si les ressources sont utilisées de manière optimale, que ce soit en temps utile, en qualité, en quantité et au coût le plus économique;

- si les ressources disponibles permettent d’obtenir un rendement maximal. L’évaluation examine le lien entre les ressources et les résultats;
- si les résultats obtenus répondent aux objectifs initiaux.

À cet égard, les audits de la performance peuvent aider les décideurs à faire des choix éclairés au moyen d’une analyse fondée sur des données probantes et de recommandations claires sur la manière de remédier aux lacunes. En formulant en temps utile des recommandations pertinentes qui sont appliquées de manière cohérente, les décideurs peuvent améliorer les processus, optimiser et rationaliser les procédures qui pourraient permettre de réaliser des économies et d’améliorer le rapport qualité-prix. Les audits de la performance peuvent mettre en évidence et promouvoir les bonnes pratiques.

Ils peuvent également jouer un rôle important dans la prévention et la gestion des crises, car en recensant les domaines présentant des performances insuffisantes ou des risques potentiels, ils permettent de signaler et d’atténuer les problèmes avant qu’ils ne s’aggravent. Tous ces éléments pourraient, à terme, améliorer l’évolution des politiques de manière continue et durable. Je pense que grâce à l’audit de la performance, nous contribuons notablement à renforcer la confiance des parties prenantes et des contribuables.

Pour l’avenir, je pense que ces éléments gagneront encore en importance dans le contexte des nouveaux modèles de financement liés à la performance. Le défi pour les ISC serait de répondre rapidement à ces besoins émergents en élaborant des méthodes et des pratiques qui permettraient, avec les ressources limitées disponibles, de répondre avec souplesse à la demande croissante de domaines à auditer. Je tiens à souligner le rôle de la numérisation et de l’IA qui pourraient contribuer à optimiser certains processus, mais dans l’évaluation de la performance, il est essentiel de conserver un élément centré sur l’humain dans l’évaluation, étant donné qu’il va au-delà des contrôles de conformité standard.

17. Comment pourrait-on améliorer la coopération entre la Cour des comptes, les institutions de contrôle nationales et le Parlement européen (commission du contrôle budgétaire) en matière de contrôle du budget de l’Union européenne?

En tant que gardiens du contrôle du financement public, les trois types d’institutions s’attachent à protéger les intérêts des contribuables et à renforcer ainsi la confiance des citoyens. Outre la complexité du paysage financier, un certain nombre de défis émergents, tels que les nouvelles priorités résultant de tensions géopolitiques, de crises et de guerres à proximité des frontières de l’UE, nécessitent une coopération encore plus étroite entre les institutions qui partagent le même objectif. Les risques croissants qui pèsent sur les dépenses publiques de l’UE nécessiteront des efforts conjoints encore plus nombreux et plus rapides pour apporter des réponses opportunes et adéquates à ces défis, en veillant à ce que le financement parvienne aux bénéficiaires le plus rapidement possible, afin d’atteindre les objectifs visés, sans toutefois compromettre les règles. Aujourd’hui encore, plus de 80 % des programmes de l’UE font l’objet d’une gestion partagée entre la Commission européenne et les États membres, de sorte qu’un bon partenariat entre les niveaux européen et national est essentiel.

Je pense que, dans ce contexte, la Cour des comptes pourrait jouer un rôle central et très actif,

étant donné qu'elle a pour principale homologue la commission CONT du Parlement européen et qu'elle entretient des relations importantes avec les ISC nationales au sein du comité de contact. Nous disposons déjà de nombreux bons exemples de coopération bilatérale avec les ISC sur des sujets d'audit spécifiques. Au cours de mon mandat à la Cour des comptes, j'ai mené une série d'audits sur le chômage des jeunes et la garantie pour la jeunesse, qui ont servi de base à un échange fructueux avec les ISC nationales, ont permis l'organisation de conférences conjointes et l'échange de bonnes pratiques.

Les relations avec la commission CONT sont régulières et de première importance, non seulement en raison de son rôle dans la procédure de décharge, mais aussi concernant tous les rapports spéciaux, avis et examens que la Cour publie.

Il est possible de trouver un point de rencontre entre ces différentes relations lorsqu'il existe un sujet commun, un défi commun auquel chacun est confronté et pour lequel chacun cherche des solutions. Je voudrais rappeler que, d'après mon expérience en tant que présidente du comité de contrôle qualité de l'audit, l'un de ces sujets communs était l'audit de la facilité pour la reprise et la résilience. À tous points de vue, pour nous tous, il s'agissait d'un sujet nouveau et le partage d'expériences a été très recherché et s'est révélé très utile. Le rôle de la Cour des comptes pourrait être de contribuer à l'identification de ces sujets communs et de faciliter l'organisation de réunions, de conférences ou d'ateliers conjoints au cours desquels les connaissances et les idées pourraient être partagées; cela conduirait à une meilleure compréhension commune des problèmes dans le but d'améliorer notre efficacité et d'optimiser l'utilisation des ressources.

18. En quoi modifieriez-vous les rapports de la Cour des comptes pour donner au Parlement européen toutes les informations nécessaires sur l'exactitude des données communiquées par les États membres à la Commission européenne?

J'estime qu'il est de la plus haute importance de veiller à ce que le Parlement européen reçoive les données les plus précises et les plus pertinentes nécessaires à sa prise de décision. Et la Cour joue un rôle important en fournissant des garanties solides en matière d'audit pour ce processus dans un environnement toujours plus difficile et en mutation. Il s'agit également de l'un des principaux objectifs de la stratégie d'audit de la Cour.

Les États membres fournissent des données à la Commission par l'intermédiaire de nombreuses bases de données nationales, registres du commerce et registres fiscaux et plateformes de marchés publics. La responsabilité de l'exactitude et de la fiabilité de ces données incombe en premier lieu à la Commission, qui dispose à son tour d'un ensemble complexe de systèmes informatiques et d'ensembles de données. La Cour des comptes a constamment recommandé la simplification en vue d'améliorer la précision de ces données.

Il est clair que l'un des moyens de combler cette lacune est la numérisation de l'approche de gestion partagée. Elle pourrait permettre une plus grande normalisation grâce à des définitions et des concepts communs ainsi qu'une utilisation plus large des technologies émergentes, y compris l'IA; le partage des données entre les entités participant à la gestion des fonds de l'UE pourrait également accroître l'efficacité du processus. Il est également important de noter que les avantages de la numérisation ne fonctionneraient que si toutes les parties au processus s'y

attachent et participent activement à sa mise en œuvre, faute de quoi l'effet serait aussi faible que son maillon le plus faible.

La Cour a vivement préconisé de s'appuyer davantage sur les audits numériques tout en étant pleinement consciente que la numérisation et la normalisation des outils informatiques et de la gouvernance des données ne sont pas aussi avancées dans tous les États membres.

Je suis fermement convaincue que la Cour des comptes devrait continuer à concentrer ses efforts sur la promotion des avantages de la numérisation pour la transparence et la protection du budget de l'UE.

Autres questions

19. Retirerez-vous votre candidature si l'avis du Parlement sur votre nomination en tant que membre de la Cour des comptes vous est défavorable?

Oui.

ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LE RAPPORTEUR A REÇU DES CONTRIBUTIONS

Conformément à l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur, le rapporteur déclare avoir reçu des contributions des entités ou personnes suivantes pour l'élaboration du rapport, préalablement à son adoption en commission:

Entité et/ou personne
European Commissioner for Innovation, Research, Culture, Education and Youth

La liste ci-dessus est établie sous la responsabilité exclusive du rapporteur.

Lorsque des personnes physiques sont identifiées dans la liste par leur nom, leur fonction ou les deux, le rapporteur déclare avoir soumis aux personnes physiques concernées l'avis du Parlement européen relatif à la protection des données n° 484 (<https://www.europarl.europa.eu/data-protect/index.do>), qui définit les conditions applicables au traitement de leurs données à caractère personnel et les droits liés à ce traitement.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND**

Date de l'adoption	21.11.2024
Résultat du vote final	+: 21 -: 0 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Georgios Aftias, Gilles Boyer, Tamás Deutsch, Dick Erixon, Daniel Freund, Niclas Herbst, Marit Maij, Csaba Molnár, Jacek Protas, Carla Tavares, Pasquale Tridico, Tomáš Zdechovský
Suppléants présents au moment du vote final	Eero Heinäluoma, Younous Omarjee, Șerban-Dimitrie Sturdza
Députés visés à l'art. 216, par. 7, du règlement intérieur présents au moment du vote final	Hildegard Bentele, Marie Dauchy, Esther Herranz García, Emil Radev, Nacho Sánchez Amor, Tomas Tobé